https://campus-grainedavenir.fr/

CAMPUS GRAINE D'AVENIR
Apprentissage
CDFAA 87

BP CMA

Brevet Professionnel Conducteur de Machines Agricoles

– Apprentissage –

22 mois | Septembre 2026 à Juin 2028 | St Yrieix la Perche | Niveau 4

PRINCIPAUX DÉBOUCHÉS

Devenir conducteur / conductrice d'engins d'exploitation agricole

OBJECTIFS VISÉS ET ÉVALUABLES

Se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement
Organiser le travail sur les chantiers de travaux agricoles mécanisés
Réaliser des travaux mécanisés de préparation des sols et de mise en place des cultures
Réaliser des travaux mécanisés sur les cultures et de transport des produits agricoles
Assurer l'entretien et les réparations courantes des machines et des équipements agricoles
S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

CONDITIONS DU MÉTIER

Le titulaire du diplôme peut exercer son activité dans des entreprises de production agricole : exploitations agricoles à titre individuel (chef d'exploitation ou salarié), groupements d'employeurs, ou des entreprises de services à la production : ETARF (Entreprise des Travaux Agricoles, Ruraux et Forestiers), CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole en commun).

Les +

Un parcours de formation individualisé

La gratuité des frais de formation

Une expérience professionnelle facilitant l'insertion

Contact

Centre Départemental de Formation d'Apprentis Agricoles de la Haute–Vienne

Les Vaseix
87430 Verneuil sur Vienne
05.55.48.44.30

Site Saint-Yrieix - La Faye
87500 Saint Yrieix la Perche
05.55.08.37.88

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE
Liberté Égalité Fraternité

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

Cofinancé par l'Union européenne
Opération « Promotion et développement de l'apprentissage sur les filières d'intervention du CDFAA87 »

EPLEFPA St Yrieix La Faye

Public ciblé

Pour les jeunes :
- entre 16 et 29** ans,

** pas de limite d'âge reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Pré-requis

- Etre titulaire, au minimum, d'un diplôme de niveau 3 (CAP, BEP).
- Etre signataire d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise agricole d'une durée permettant la complétude de la formation.

Modalités de sélection

Pas de sélection à l'entrée en formation.

Délais d'accès

Délai nécessaire à la mise en œuvre du positionnement et à l'établissement des documents administratifs et pédagogiques nécessaires à l'entrée en formation.

Conditions d'inscription

Inscription à la formation par l'entreprise employant l'apprenti(e), après réalisation d'un positionnement.

Modalités d'alternance

Pour un parcours standard sur 22 mois, alternance entre l'entreprise agricole (63 semaines dont 10 de congés payés) et le centre de formation (29 semaines soit 1015 heures).

Modalités d'adaptation du parcours

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon résultats de positionnement.

- Prise en compte des besoins spécifiques liés au handicap (coordonnées de la référente handicap du centre dans la rubrique « contact »).

- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce et/ou de bénéficier d'une mobilité internationale.

Equivalences et passerelles

Pas de liens vers d'autres certifications professionnelles, certifications, habilitations.

Modalités pédagogiques

- Pédagogie de l'alternance, basée sur l'articulation entre activités menées en entreprise et au centre.

- Au centre, formation dispensée à 100% en présentiel, en salle et sur les ateliers pédagogiques de l'établissement (cours, travaux dirigés, travaux pratiques).

Contenus principaux de la formation

Organisation de chantiers de travaux agricoles mécanisés
Organisation d'une journée en période de pointe
Discussion technique avec le commanditaire sur une demande d'intervention de TAM
Observation des parcelles
Réalisation d'un attelage tracteur-outil
Inspection journalière de la machine
Réalisation de travaux agricoles mécanisés
Préparation d'un lit de semences ou de plantation
Labour /Déchaumage
Epandage d'effluents
Semis / Plantation
Désherbage mécanique des cultures
Epandage d'engrais
Chargement de produits agricoles avec un engin
Conduite sur route d'un ensemble roulant en charge
Chargement en marche d'un produit de récolte
Maintenance des machines et des équipements agricoles
Remisage de fin de campagne d'une machine et de ses équipements
Révision d'entretien / Dépannage d'urgence sur chantier
Remise en état d'une pièce mécano-soudée /Remplacement d'une pièce défectueuse en atelier

Validation de la formation

Mode de validation	De niveau :	Inscrit au RNCP n° :	Certificateur :	Date d'échéance de l'enregistrement :
Diplômant	4	37024	Ministère de l'Agriculture de la Souveraineté Alimentaire	01/01/2028

Modalités d'évaluation

Le brevet professionnel « conducteur de machines agricoles » est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC), spécifique à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage. Les unités capitalisables peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant la durée de validité de l'option du BP.
Chaque unité capitalisable correspond à une capacité globale du référentiel de compétences et correspond à un bloc de compétences.
Tous les blocs de compétences doivent être validés afin d'obtenir le brevet professionnel « conducteur de machines agricoles ».
Hormis l'UC1 (se situer en tant que professionnel de l'agroéquipement), toutes les capacités constitutives du brevet professionnel font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle.

Passage par blocs de compétences

Possibilité de valider les blocs de compétences constitutifs du diplôme : RNCP37024BC01 à RNCP37024BC06

Suite de parcours

Possibilité d'accéder à un autre diplôme de niveau 4 (Certificat de Spécialisation) ou un diplôme de niveau 5 (Brevet de Technicien Supérieur).

Rémunération et modes de financement des frais pédagogiques

Il existe un salaire minimum légal (% du Smic) :

Rémunération de la 1ère année			
Avant 18 ans	**De 18 à 20 ans**	**De 21 à 25 ans**	**26 ans et plus**
27% du SMIC	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
Rémunération de la 2e année			
Avant 18 ans	**De 18 à 20 ans**	**De 21 à 25 ans**	**26 ans et plus**
39 % du SMIC	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Cette formation est financée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, avec la prise en charge des frais par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'employeur, conformément à la législation en vigueur.
Pour consulter nos tarifs, rendez-vous sur notre site internet : https://campus-grainedavenir.fr/financer-votre-formation/
Nos conseillers sont à votre disposition pour vous accompagner et vous fournir une proposition tarifaire personnalisée.

Chiffres clés

Taux (sessions 2023 à 2025 tous sites confondus dispensant la formation)						
Insertion professionnelle à 6 mois	Réussite à l'examen	Satisfaction	Insertion dans le métier visé	Poursuite d'étude	Interruption en cours de formation	Rupture des contrats d'apprentissage
1ère session 2024-2026						

Contacts

Centre de formation des apprentis agricoles de la Haute-Vienne (CDFAA87)

Site de Saint Yrieix la Perche
La Faye
87500 Saint Yrieix la Perche
05.55.08.37.88

Nos conseillers vous accompagnent dans vos démarches :

Développeur de l'apprentissage :
Amandine HAYE
Tél : 07.83.81.31.72
Mail : amandine.haye@educagri.fr

Coordonnateur de la formation BP Conduite Machines Agricoles sur le site de St Yrieix la Perche :
Cécile GAUTIER
Tél : 05 55 08 37 88
Mail: cecile.gautier@educagri.fr

Référente administrative : Angélique RESTOUEIX
Tél : 05 55 48 44 30
Mail : angelique.restoueix@educagri.fr

Référente handicap : Charlène ALLONCLE
Tél : 05.55.48.44.30
Mail : charlene.leroy@educagri.fr